



Ma femme est en Allemagne et doit s'installer en france

Par **Mausi**, le **29/07/2009** à **23:23**

Bonjour,
Je suis de nationalité centrafricaine, j'ai 26 ans, je suis étudiant, je vis en France depuis 10 ans et je dispose d'un titre de séjour "vie privée et familiale" (étranger malade).
Je me suis marié il y a trois mois avec une centrafricaine de 24 ans qui vit pour le moment en Allemagne et dispose d'un titre de séjour étudiant jusqu'en octobre 2009.
Après notre mariage, nous avons fait des démarches et ma femme a obtenu une pré-inscription dans une université française d'une part pour me rejoindre et d'autre part pour y poursuivre ses études.
Mais à notre grande surprise sa demande de visa long séjour lui a été refusé et aucunes raisons n'a été donné.
Malgré cela nous avons décidé qu'elle vienne me rejoindre.
Ce que nous voulons savoir:
- Est-il possible de faire une demande de régularisation à la préfecture de mon lieu de résidence ?
- Si oui, comment devons nous nous y prendre ?
- Qu'est-ce que nous devons mettre en évidence pour que ça marche ?
S'il vous plaît nous attendons votre aide.
Merci d'avance

Par **anais16**, le **30/07/2009** à **15:31**

Bonjour,
lorsque deux étrangers sont mariés, la seule possibilité pour faire venir le conjoint qui est à l'étranger est de demander un regroupement familial.
Pour cela, il faut être en situation régulière en France depuis au moins 18 mois, avoir des ressources suffisantes (comptez le smic + 1/5 soit environ 1300 euros par mois depuis au moins 12 mois) et avoir un logement suffisamment grand (entre 22 et 24 M2 pour deux personnes).
Cette procédure prend parfois jusqu'à deux ans, donc si vous l'envisagez, ne tardez pas trop!
Sinon, si elle est en situation régulière dans un pays de l'espace Schengen, sachez qu'elle peut très bien

venir vous rendre visite pour des délais n'excédant pas trois mois. De plus, comme il n'y a plus de contrôles aux frontières, rien ne peut prouver qu'elle est en France depuis plus de trois mois si elle veut rester plus longtemps sans faire aucunes démarches en France.

Attention cependant à veiller à ce que son titre soit bien renouvelé en Allemagne, car du moment où vous êtes tous les deux en situation régulière, les problèmes sont moindres.

Pour qu'elle vienne faire des études en France, le consulat peut tout à fait refuser le visa et sans aucune obligation de motivation de son refus.